PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, présidée par Monsieur le maire Pierre Poirier et tenue le 27 juin 2017, à 18h30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 100, Place de la Mairie.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Pierre Poirier, maire

Monsieur Michel Bédard, conseiller Monsieur Paul Edmond Ouellet, conseiller Monsieur Alain Lauzon, conseiller Monsieur André Brisson, conseiller

Monsieur André Brisson, conseiller Monsieur Jean Simon Levert, conseiller Madame Lise Lalonde, conseillère

SONT AUSSI PRÉSENTS: Monsieur Gilles Bélanger, directeur général

Madame Danielle Gauthier, directrice générale adjointe

Le Conseil, avant de procéder aux affaires de cette séance, constate qu'un avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Sous la présidence de Monsieur Pierre Poirier, la séance spéciale est ouverte à 18h30.

RÉSOLUTION 9209-06-2017 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

- 1. Ouverture de la séance spéciale
- 2. Adoption de l'ordre du jour de la séance spéciale
- 3. Signature de la convention collective
- Période de questions
- 5. Levée de la séance spéciale

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 9210-06-2017 SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE

CONSIDÉRANT QUE le comité de négociation de la convention collective a terminé son mandat et que les parties se sont entendues sur l'ensemble des conditions applicables pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Simon Levert :

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer la convention collective telle que négociée avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré (CSN) et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021, ainsi que les lettres d'entente incluses dans ladite convention collective.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 9211-06-2017 LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet de lever la présente séance spéciale à 18h35.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Pierre Poirier	Gilles Bélanger
Maire	Directeur général et secrétaire-trésorier